

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE
Bureau des examens et concours

INSCRIPTION AU BACCALAUREAT : NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS SCOLAIRES

➤ **Vous procéderez à votre inscription à l'examen** par internet sur l'application nationale française « INSCRINET » selon les modalités arrêtées par votre chef d'établissement. Si vous avez présenté en 2016 les épreuves anticipées ou les épreuves terminales en Tunisie, vous renseignerez au début du dialogue le numéro d'inscription qui figure sur votre relevé de notes. **Il s'agit du numéro commençant par 0306.**

➤ **La confirmation d'inscription qui vous est remise dans votre établissement doit être relue avec le plus grand soin puisque c'est cette pièce administrative qui servira à établir votre convocation aux épreuves.**

Vous devez vérifier très attentivement toutes les rubriques notamment celles qui concernent les informations relatives à votre état civil, **celles-ci sont utilisées pour l'édition du diplôme**, pièce qui n'est délivrée qu'une seule fois.

Attention particulière :

- **Enseignement de spécialité** : vérifiez que votre choix de l'enseignement de spécialité est correct.
- **Rang de langue** : Les candidats et notamment ceux de la série L inscrits en enseignement de spécialité LV1 ou LV2 approfondie doivent être particulièrement vigilants lorsqu'ils inversent leurs choix de langue LV1 et LV2 des épreuves obligatoires. Autre choix à vérifier pour les séries L : la langue choisie pour la LELE.

Après relecture, **vous signerez la confirmation ainsi que votre représentant légal si vous êtes mineur** et vous la remettrez à votre chef d'établissement.

**Ce document vous engage,
vous ne pourrez plus par la suite revenir sur vos choix.**

Pièces à joindre à la confirmation d'inscription en plus des éventuelles pièces justificatives demandées sur la confirmation d'inscription :

- une photographie d'identité ;
- un extrait de naissance ou la copie d'une pièce d'identité, ou la copie du livret de famille. Le document fourni doit être rédigé en français. **(l'attention des candidats est attirée sur la nécessaire exactitude de l'orthographe de leurs nom, prénoms et lieu de naissance qui seront reportés sur leur diplôme, pièce qui n'est délivrée qu'une seule fois) ;**
- une copie du relevé de notes des épreuves anticipées ou du baccalauréat le cas échéant, uniquement si vous n'avez pas subi les épreuves en Tunisie en 2016 ;
- les droits d'examen (250 TND) ;
- Candidats et candidates de nationalité française y compris ceux ayant une double nationalité, âgés de plus de 16 ans au 02/12/2016 doivent fournir la photocopie de l'attestation de recensement ou la photocopie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté s'ils y ont déjà participé.
- Candidats et candidates de nationalité française y compris ceux ayant une double nationalité, âgés de plus de 18 ans au 02/12/2016 doivent fournir la photocopie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté ou une attestation provisoire si le candidat n'y a pas encore participé (ce document comporte obligatoirement une date de validité) ou une attestation individuelle d'exemption.

Le cas échéant : demande de dispense d'épreuves anticipées ou demande de conservation de bénéfice de notes.

Transfert de dossier : en cas de changement de domicile pour un autre pays, la demande de transfert de dossier sera adressée au bureau des examens avec la nouvelle adresse sous couvert du chef d'établissement.

Aucune demande ne pourra être prise en considération au-delà du 31 mars 2017.